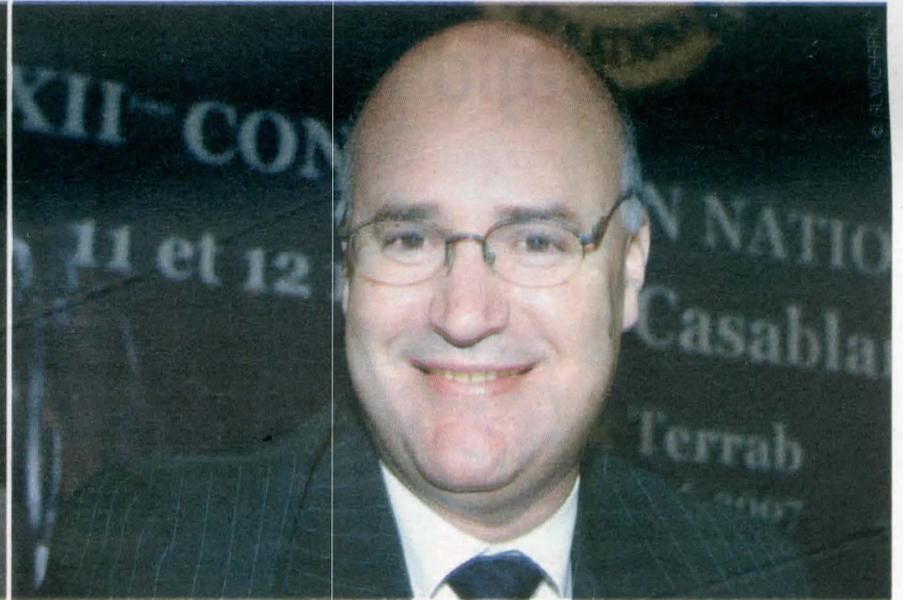




Mohamed Hassad  
Ministre de l'intérieur



Anis Birou  
Ministre chargé des MRE et des affaires de la migration

Une opération lancée à compter de janvier prochain

## 40.000 sans-papiers à régulariser en 2014

*La nouvelle politique migratoire a des priorités. Elles s'articulent autour de deux axes : la régularisation des demandeurs d'asile et celle des immigrés en situation réglementaire irrégulière.*

DNCR à Rabat  
Ahmad Salaheddine

Une grande opération de régularisation des sans-papiers sera lancée au début de l'année prochaine, a annoncé le ministre des MRE et de la migration au cours d'une conférence de presse animée lundi à Rabat en compagnie du ministre de l'intérieur, du ministre délégué de l'intérieur, du président du CNDH et du délégué interministériel aux droits de l'Homme. Cette campagne qui rentre dans le cadre de la mise en œuvre des orientations royales pour une nouvelle politique migratoire «globale et humaniste» et qui se poursuivra toute l'année, vise à assainir la situation réglementaire des 20.000 à 40.000 immigrés irréguliers qui vivent sur le sol marocain, a ajouté le ministre dont le département aurait changé de nom pour devenir le ministère des émigrés et de la migration. Pour Anis Birou qui l'a martelé à plusieurs reprises au

cours de la réunion, ce nouveau pas sur la voie de la reconnaissance des droits des étrangers établis au Maroc montre que depuis le discours royal du 6 novembre 2013 qui a marqué le 38ème anniversaire de la Marche Verte, la question de l'émigration est entrée dans une phase d'accélération exponentielle. En fait, a-t-il précisé, c'est le temps de la concrétisation de la politique migratoire humaniste à laquelle SM le Roi a appelée dès le mois de septembre. Le ministre des émigrés et de la migration a en effet rappelé qu'après avoir pris connaissance du rapport du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) sur la migration le 9 septembre, SM le Roi décide que la problématique migratoire «doit être abordée de manière globale et humaniste, conformément au droit international et dans le cadre d'une coopération multilatérale».

Le lendemain 10 septembre, SM le Roi préside au Palais royal de Casablanca une séance de travail consacrée à l'examen des divers volets de l'immigration. «Ce 11 septembre, et c'est l'objet de la réunion de ce soir, c'est déjà la mise en œuvre», a déclaré Anis Birou. A cela, a-t-il expliqué, plusieurs causes historiques : la tradition d'accueil qui caractérise les Marocains, le sentiment qu'ils ont que leur patrie a toujours été une terre de rencontre, et le fait que beaucoup d'entre eux ont émigré. «En fait, a-t-il dit, l'émigration est un événement qui nous est familier, car bien des familles ont un parent émigré. L'émigration et ses problèmes nous savons ce que c'est car nous les avons vécus dans notre chair». C'est pourquoi, a-t-il ajouté, qu'en tête des fondements de la nouvelle politique migratoire se

trouve la longue tradition d'immigration et d'accueil du Maroc. Les autres piliers en sont la nécessité d'approcher cette problématique de manière globale, humaniste et conforme au droit international dans le cadre d'une coopération multilatérale renouée et l'élaboration d'une stratégie d'intégration globale intégrée.

La nouvelle politique a également été forgée en tenant compte de l'incapacité du Maroc à accueillir tous les migrants qui souhaitent s'y établir, le respect des droits des immigrés et la nécessité de lutter contre le trafic et la traite des êtres humains, a-t-il ajouté. Outre ces lignes fondatrices, a encore expliqué le ministre, la nouvelle politique migratoire a des priorités. Elles s'articulent autour de deux axes : la régularisation des demandeurs d'asile et celle des immigrés en situation réglementaire irrégulière. Ces opérations qui débiteront au mois de janvier prochain pour s'étaler sur toute l'année 2014 intéresseront 853 demandeurs d'asile reconnus comme tels par le Haut-commissariat aux réfugiés (HCR) ou par le bureau des réfugiés et des apatrides relevant du ministère des affaires étrangères et de la coopération. Pour les immigrés en situation irrégulière, la régularisation concernera les conjoints de Marocains justifiant de 2 années de vie commune, les conjoints d'étrangers résidents réguliers pour peu qu'ils totalisent 4 ans de vie commune, les enfants issus de ces mariages, les étrangers ayant un contrat de travail d'au moins 2 ans, les immigrés ayant 5 ans de résidence ininterrompue et les immigrés atteints de maladie grave présents sur le territoire au 31 décembre 2013. Selon Anis Birou,

l'opération qui sera menée en étroite collaboration avec le CNDH et la délégation interministérielle des droits de l'Homme comporte un mécanisme de concertation avec les ONG qui défendent les droits des migrants. Elle sera confortée par la mise à niveau du cadre législatif et institutionnel de l'asile, du séjour des étrangers et de la lutte contre la traite des êtres humains. Il a rappelé que les enfants d'immigrés ont déjà droit d'accès à l'école. Pour réaliser cette opération qu'il a qualifiée d'exceptionnelle, le ministre a annoncé que des «bureaux des étrangers» seront créés dans les préfectures et les provinces «pour recevoir et valider les demandes de régularisation». Selon les recoupements de ses services, il y aurait entre 20.000 et 40.000 immigrés irréguliers au Maroc, a affirmé le ministre de l'intérieur en réponse à une question d'ALM. Interrogé également par le journal sur la difficulté qu'il y a à apporter la preuve de son séjour, de son travail ou de son mariage quand on est un «sans-papier», Mohamed Hassad a estimé que les conditions mises par le Maroc à la régularisation est l'une des plus simples jamais édictées et que tout contrat de loyer, déclaration de perte ou de vol au commissariat de police, certificat médical... tiendrait lieu de preuve de la présence sur le territoire au moment de leur délivrance. Il a également déclaré que la régularisation donne aux immigrés les mêmes droits que les nationaux hormis l'électoral, «soumis comme chacun sait au principe international de réciprocité». Il a conclu qu'aucun budget spécial n'a été alloué à l'opération et, a fortiori, qu'elle ne bénéficie d'aucune aide extérieure.